

Liste des délibérations
Séance du Conseil Municipal du 31 mars 2023

Présents : Mathieu ARGENTIER - Pascal BEZAMAT - Julie CALMELLY - Brigitte COSTES - Marie-Noëlle DOMERGUE - Delphine ISSERTE METGE - Jérôme LAGRIFFOUL - Xavier PERIE - Catherine SANNIE CARRIÈRE - Nadine SICARD SENABRE - Patrick SOLIGNAC - Cindy SVEC - Pierre TOURETTE - Henri VAN HERPEN

Absents excusés : Sophie BEGOUEN (pouvoir à Xavier PERIE) - Franck LOUBIERE (pouvoir à Julie CALMELLY) – Alexia ROZIERES (pouvoir à Pierre TOURETTE) - Guy SIEUDAT (pouvoir à Pascal BEZAMAT)

Absente : Pauline CONTE

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Xavier PERIE

Vote à l'unanimité

Approbation du compte-rendu de la séance du 03 février 2023

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 03 février 2023 a été envoyé à tous les conseillers municipaux.

Approbation à l'unanimité

Ajout de points à l'ordre du jour :

- Remboursement achat CIR Rodez par Madame le Maire
- Révision des taux de redevance assainissement

Vote à l'unanimité

Délibération relative à l'affectation des résultats de fonctionnement 2022 sur les budgets assainissement - lotissement et budget principal

Budget Lotissement : pas de résultat

Budget Assainissement : déficit de fonctionnement : pas d'affectation

Le conseil municipal affecte le résultat de fonctionnement 2022 d'un montant de 395 223.64 € comme suit :

Affectation en réserves (1068) en investissement	120 720.80 €
Report en fonctionnement au BP 2023	274 502.84 €

Vote à l'unanimité

Délibération relative à l'attribution des subventions aux associations en 2023

Le conseil municipal alloue les subventions suivantes :

FNACA 100 € - AAPPMA 200 € (voté par le CM le 03/02) - ADMR portage repas 500 € (voté par le CM le 03/02)

Vote à l'unanimité

Vote des taux d'imposition 2023 : Foncier Bâti - Foncier Non Bâti et Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires.

Le conseil municipal se prononce pour le maintien des taux actuels :

Foncier bâti : 29.69 % - Foncier non bâti : 50.90 % - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10.85 %.

Vote à l'unanimité

Délibération pour confirmer le prix de vente du terrain au lotissement Palauzet

Le conseil municipal confirme le prix de vente de 29 € le m² des deux lots en vente au lotissement Palauzet

Le dernier lot sera cédé à l'Office de l'Habitat pour la construction de deux maisons jumelées destinées à la location.

Vote à l'unanimité

Vote des budgets primitifs 2023 pour les budgets assainissement – lotissement et budget principal

Les budgets primitifs 2023 (Assainissement – lotissement et Budget principal) sont approuvés.

Vote à l'unanimité

Délibération en vue de contracter deux emprunts (assainissement et budget principal)

Le conseil municipal valide la réalisation de deux emprunts :

- 100 000 € sur le budget principal
- 200 000 € sur le budget assainissement

Vote à l'unanimité

Délibération pour valider la demande de subvention au titre du Fonds Vert pour la rénovation de l'éclairage public

Le conseil municipal valide la demande de subvention au titre du Fonds Vert pour poursuivre la rénovation de l'éclairage public. Le montant global des travaux s'élève à 116 040 € HT et le reste à charge pour la collectivité après participation du SIEDA est de 46 416 €. La commune sollicite le fonds vert pour un montant de 28 082 €.

Vote à l'unanimité

Délibération en vue d'autoriser la signature d'une convention avec Aveyron Ingénierie pour la gestion des systèmes d'assainissement collectif (renouvellement)

Le conseil municipal décide de poursuivre la collaboration avec Aveyron Ingénierie et confie à l'agence une mission afin d'optimiser la gestion patrimoniale et les performances des systèmes d'assainissement collectif : diagnostic, suivi des systèmes, analyses, assistance et conseil... pour les trois stations.

Vote à l'unanimité

Rapport 9 : Délibération pour valider la modification de l'emprise d'un chemin rural au lieu-dit Le Pouget

Le conseil municipal valide la modification de l'assiette du chemin rural n°4 au lieu-dit Le Pouget conformément au document d'arpentage établi par Monsieur Corthier, géomètre-expert, à la demande de la société HYDROLAB.

L'emprise du chemin n'était pas en adéquation avec le plan cadastral.

Vote à l'unanimité

Rapport 10 : Délibération en vue de supprimer une régie pour l'encaissement des loyers

Le conseil municipal se prononce pour la dissolution d'une régie de recettes inactive, créée en 2017 à la demande de la trésorerie pour l'encaissement des loyers

Vote à l'unanimité

Rapport 11 : Délibération en vue prendre position sur la proposition d'Orange d'acquérir la parcelle sur laquelle est située l'antenne de téléphonie à Cruéjols

ATC France, partenaire d'Orange pour l'hébergement des équipements techniques, a proposé à la commune d'acquérir une partie de la parcelle ZE 169 sur laquelle est située l'antenne à Cruéjols.

Le conseil municipal ne souhaite pas procéder à la vente et accepte une modification du bail actuel visant à sécuriser l'emplacement.

Vote à l'unanimité

Rapport 12 : Délibération en vue de finaliser l'adressage sur la commune et de confier le plan d'adressage au SMICA

Dans le cadre de la finalisation de l'adressage sur la commune, le conseil municipal valide le principe général de dénomination et de numérotage des voies sur l'ensemble du territoire communal et retient le SMICA pour l'aider dans sa démarche.

Vote à l'unanimité

Rapport 13 : Délibération afin de se positionner sur l'adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM)

Le conseil municipal est favorable à l'adhésion à l'ANEM.

Vote à l'unanimité

Remboursement achat CIR Rodez par Madame le Maire

Le conseil municipal valide le remboursement d'un achat de matériel effectué par Madame le Maire pour le service technique.

Vote à l'unanimité

Rapport 15 : Révision des taux de redevance assainissement

Le conseil municipal, compte tenu du déficit de la section de fonctionnement du budget assainissement, décide de revoir les tarifs assainissement applicables en 2024 sur la consommation 2023. Les tarifs applicables sont fixés comme suit :

- Prime fixe 100 €
- Part variable 1.40 € TTC /m3
- Taxe de raccordement : 750 €

Vote à l'unanimité